



02 AVRIL > 04 MAI

EXPOSITION « LE FLOT DES MÉMOIRES, LES INONDATIONS DU TARN ET DE LA DOURBIE »

La Maison de MA région de Millau accueille cette exposition qui sera visible du 2 avril au 4 mai 2023.

📅 AJOUTER À MON CALENDRIER ([HTTPS://WWW.MILLAU.FR/PAGES-DINFORMATION/AGENDA/EXPOSITION-LE-
FLOT-DES-MEMOIRES-LES-INONDATIONS-DU-TARN-ET-DE-LA-DOURBIE-3757/CALENDAR.ICS](https://www.millau.fr/pages-dinformation/agenda/exposition-le-flot-des-memoires-les-inondations-du-tarn-et-de-la-dourbie-3757/calendar.ics))

La Communauté de communes organise autour de la Journée mondiale de l'eau et au fil du printemps, des rendez-vous, spectacles, expositions, conférences et nettoyage des berges interrogeant autour du thème de l'eau, ressource si précieuse et enjeu pour l'avenir.

Dans ce cadre, elle propose en partenariat avec le Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont, à la Maison de la Région à Millau, une exposition "**Le flot des mémoires, les inondations du Tarn et de la Dourbie** ».

Sont présentées, deux expositions sur les crues de la Dourbie en 1963, et celle du Tarn à Millau en 1982, créées par le Syndicat Tarn-amont en collaboration avec les communes et des associations locales.

Ces expositions montrent l'impact et le traumatisme qu'ont représentés ces événements naturels sur nos territoires et leurs populations. Elles s'appuient sur des archives collectées auprès des habitants, ainsi que sur leurs souvenirs de ces événements.

Se souvenir des événements passés permet de mieux se préparer à ce qui peut arriver dans le futur.

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Entrée libre et gratuite. Maison de MA région- place de la Capelle 12100 Millau. Vernissage le 2 avril 2025 à 17h

Crédit photo : Direction départementale de l'équipement et du Service personnel et administration générale SPAG, Calamités publiques de 1962 à 1963. Document conservé aux Archives départementales de l'Aveyron, cote 428W59



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00